DOMINIQUE-FRANÇOIS-MARIE DE BASTARD D'ESTANG

Marie-Claude Revol

Dominique-François-Marie de Bastard d'Estang

Un idéal de justice (1783-1844)

Histoire

Éditions Persée

Consultez notre site internet

© Éditions Persée, 2022

Pour tout contact :
Éditions Persée – Centre Chester Carlson
ZAC du Moulin des Landes – 2 rue Gutenberg,
44980 Sainte-Luce-sur-Loire
www.editions-persee.fr

La mère prieure à la novice : « Notre règle n'est pas un refuge. Ce n'est pas la règle qui nous garde, ma fille, c'est nous qui gardons la règle. »

Le dialogue des carmélites
Georges Bernanos

Dominique-Francois-Marie de Bastard d'Estang - 19^{éme} siécle

PROLOGUE

Une époque

En 1789, éclate la Révolution française. Le 21 septembre 1792, la royauté est abolie par décret. Le 21 janvier 1793, Louis XVI est guillotiné. Mil ans de monarchie prennent fin dans la violence. La République, le Directoire, le Consulat se succèdent. Le 2 décembre 1804, Napoléon Bonaparte est sacré empereur des français par le pape Pie VII. Le 19 octobre 1813, les armées françaises sont défaites à la bataille de Leipzig plus connue sous le nom de bataille des Nations. C'en est fini de l'Empire. Le 6 avril 1814, Napoléon Bonaparte renonce au trône de France et d'Italie et devient le souverain de l'île d'Elbe. Le 4 mai 1814, il débarque, contraint et forcé, dans son nouveau royaume. La veille, Louis XVIII, revenu d'exil, est entré dans Paris. Le 4 juin 1814, le roi Louis XVIII accorde une Charte constitutionnelle aux français. Le 20 mars 1815, Napoléon Bonaparte fait son retour à Paris. Louis XVIII reprend le chemin de l'exil et s'installe à Gand. L'Empire est rétabli pendant une très courte période qui est dénommée les Cent-Jours par les historiens même si sa durée exacte est de cent onze jours. Le 18 juin 1815 est le jour de la célèbre et dernière défaite de Napoléon Bonaparte, celle de Waterloo. Le 22 juin 1815, Napoléon Bonaparte abdique en faveur de son fils, un très jeune enfant. Cela n'empêche pas Louis XVIII de faire son entrée solennelle dans Paris le 8 juillet 1815 et, malheureusement pour son image, accompagné par les armées des puissances étrangères. La Restauration est alors vraiment en place. Malgré la révolution de 1830, la royauté revient aux commandes de la

France pour trente-trois ans et trois rois vont se succéder, Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe.

Les français vivent entre 1789 et 1815, soit durant un quart de siècle, une formidable accélération de l'Histoire. Ils assistent à des bouleversements politiques dont certains s'accompagnent de nombreuses condamnations à mort et ils subissent les guerres presque incessantes qui opposent la France aux pays voisins. La guerre débute en 1792 pour prendre fin à Waterloo. Les conflits armés, certes entrecoupés de trêves, durent pendant plus de vingt ans.

On serait alors enclin à supposer que les français aspirent au calme. Bien au contraire, la Restauration et la monarchie de Juillet sont trente-trois années agitées. Pour résumer très sommairement, il est reproché à Louis XVIII d'être rentré dans les fourgons de l'étranger, à Charles X d'avoir voulu faire revivre l'Ancien Régime et à Louis-Philippe d'avoir volé la révolution de 1830 aux républicains.

Le contexte des toutes premières années de la Restauration est rude. Le second traité de paix de Paris signé le 20 novembre 1815 ampute le territoire français de 5 000 kilomètres carrés, inflige à la France une indemnité de guerre de 700 millions de francs au profit des puissances coalisées et lui impose durant cinq années la présence de 150 000 soldats des armées étrangères dans les départements du Nord et de l'Est. Les puissances étrangères exigent la réorganisation de l'armée française ce qui implique le licenciement des soldats et des officiers. Les traitements des officiers renvoyés dans leur foyer et placés en position de non activité sont réduits de moitié. Début janvier 1818, on dénombre 15 939 officiers en demi-solde. Les puissances coalisées qui ont vaincu les armées napoléoniennes placent sous surveillance le gouvernement de la France. Elles organisent une conférence permanente de leurs représentants à Paris dont le rôle est de s'immiscer dans les affaires intérieures de la France. Face à ces malheurs, les français, loin de s'unir, cherchent des responsables et s'opposent entre eux. Emmanuel de Waresquiel écrit « Au mois d'août 1815, les français, soumis depuis deux mois à l'occupation des armées coalisées contre Napoléon, ne

pensent qu'à se dresser les uns contre les autres. Les luttes politiques intérieures ont pris des allures de règlement de comptes. » [1]

Louis XVIII ancre sa légitimité dans le passé et nullement dans la Charte constitutionnelle. Il fixe le point de départ de son règne à la mort de son neveu, Louis XVII, survenue le 8 juin 1795 à la prison du Temple. Il occulte la Révolution française, la République, le Directoire, le Consulat et l'Empire et efface les vingt-trois années de l'histoire de France pendant lesquelles il se trouvait en exil. Il donne ainsi du grain à moudre aux humoristes puisque circule dans Paris un dessin figurant le roi ravi de recevoir un livre dont toutes les pages sont vierges et dont le titre est « Histoire des dix-neuf glorieuses années du règne de Louis XVIII ». Dans ses mémoires, Chateaubriand se montre lapidaire et caustique en évoquant un « puéril anachronisme ». Pour autant, Louis XVIII n'est ni totalement passéiste, ni complètement irréaliste. Il accepte la Charte constitutionnelle laquelle dévoile une manière nouvelle d'envisager le pouvoir royal. Mais, dans son entourage, beaucoup ne partagent pas sa vision politique. Ils forment le parti ultraroyaliste derrière le comte d'Artois, frère de Louis XVIII.

Les fractures qui divisent les français ne se retrouvent pas au sein du corps électoral. Le cens pour être électeur est fixé à 300 francs ce qui réduit l'électorat à environ 1 % de la population la plus riche. Ainsi, émerge un électorat qui est suffisamment homogène pour envoyer, au mois d'août 1815 à la Chambre des députés, un grand nombre de représentants ultraroyalistes. Une majorité de députés représente une toute petite minorité de français. Chambre introuvable selon la formule de Louis XVIII, elle veut une épuration et elle l'obtient. Le second semestre 1815 est marqué par une épuration féroce des administrations et des juridictions. Entre 50 000 et 80 000 fonctionnaires sont révoqués après les Cent-Jours, soit entre un quart et un tiers. Les fonctionnaires et les militaires démis de leur fonction constituent un contingent d'aigris et de mécontents. Adoptant une posture d'obstruction, la Chambre des députés s'oppose totalement à la politique que veut mener Louis XVIII. Notamment, elle refuse de voter le budget. Or, dans la ligne des dépenses du budget figurent les indemnités dues aux puissances coalisées en vertu du traité de paix. Le règlement se trouve bloqué.

Les puissances transforment alors leur occupation militaire en garantie de paiement. Le roi se décide finalement à dissoudre la Chambre des députés par ordonnance du 5 septembre 1816 et à convoquer les collèges électoraux dans l'espoir d'obtenir une Chambre des députés qui soit plus dans sa ligne politique de modération. Sa tactique est payante puisque la nouvelle Chambre des députés compte 259 membres dont seulement 168 sont des sortants réélus.

La situation internationale s'apaise et la diplomatie française arrache, le 15 octobre 1818, le traité d'Aix la Chapelle. Les armées étrangères quittent le sol français de manière anticipée fin novembre 1818 et les puissances étrangères cessent d'exercer un contrôle sur le gouvernement français. La France retrouve sa pleine indépendance sur le plan intérieur et une place politique en Europe. Néanmoins, la situation intérieure reste une poudrière. Les complots, les émeutes et les attentats politiques sont légion. Quand ce ne sont pas les bonapartistes qui s'agitent, ce sont les républicains et quand ce ne sont pas les républicains, ce sont les légitimistes. Il y a presque constamment un agitateur sur la brèche. Avec l'industrialisation et les mutations économiques, se forme une nouvelle classe sociale, celle du prolétariat, qui porte ses revendications dans des manifestations dégénérant parfois en émeutes, voire en insurrections.

La Charte constitutionnelle organise une puissance législative tripartite. Elle édicte que « La puissance législative s'exerce collectivement par le roi, la Chambre des pairs et la Chambre des députés des départements. » Cependant en vertu de la Charte de 1814, seul le roi a la maîtrise du dépôt d'un projet de loi. Les députés et les pairs peuvent seulement voter une supplique au roi afin de le prier de déposer un projet de loi. La Charte modifiée en 1830 ouvre aux Chambres la faculté d'initier une proposition de loi. Les pairs sont nommés par le roi. Les députés sont élus pour cinq ans par les collèges électoraux. La représentation populaire dépend donc des conditions posées pour être électeur et pour être éligible. Ces conditions vont devenir de moins en moins draconiennes. Une ordonnance royale du 5 septembre 1816 exige que les députés soient âgés d'au moins quarante ans et payent au moins 1 000 francs de contributions directes et que les électeurs

aient atteint l'âge de trente ans et règlent 300 francs de contributions directes. Éligibles et électeurs doivent être français et jouir de leurs droits civils et politiques. Ces conditions sont réaffirmées par la loi du 5 février 1817 et par la loi du 25 mars 1818. Toutefois, cette dernière permet de descendre localement le seuil de la contribution directe si, dans le département, le nombre de cinquante personnes remplissant le critère financier n'est pas atteint. La loi du 19 avril 1831 traitant des élections à la Chambre des députés élargit l'électorat puisqu'il suffit désormais pour en faire partie d'être un français âgé de 25 ans et de régler 200 francs de contributions directes. Elle abaisse la condition d'âge pour être éligible à 30 ans et la condition financière à 500 francs de contributions directes. Le nombre des électeurs passe d'environ 100 000 en 1815 à environ 240 000 en 1848.

Ainsi, la réforme constitutionnelle de 1830 accroît le pouvoir des Chambres et la réforme électorale de 1831 assure une meilleure représentation populaire. Pour autant, elles ne procurent aucun apaisement sur le plan social ou politique. La contestation ne s'exprime pas par le jeu des institutions mais dans la rue. En effet, durant les dix-huit années du règne de Louis-Philippe dix-sept ministères se succèdent dont cinq seulement sont renversés par la Chambre des députés. En revanche, Louis-Philippe, dont le règne débute par une révolution et se termine par une révolution, est victime de sept tentatives d'assassinat par arme à feu. C'est un record. Au tout début de son règne, Louis XVIII est la cible de l'Organisation secrète des patriotes de 1816. Vingt-huit membres de cette organisation sont renvoyés devant la cour d'assises de la Seine pour avoir voulu attenter à la vie du roi et de membres de sa famille et renverser le gouvernement. L'étudiant Lallemand tué par un garde le 3 juin 1820 devant les Tuileries ne cherche pas à tuer le roi. Il prend part à une manifestation. Le règne de Charles X est relativement tranquille en ce qui concerne sa sécurité personnelle. Ce n'est absolument pas le cas de Louis-Philippe. D'ailleurs, parmi les nombreux conseils que lui prodiguent des français compatissants figure celui de se munir d'un porte-bonheur !

Les mouvements révolutionnaires ne sont pas propres à la France. Dans d'autres pays, les populations entrent en dissidence afin de

conquérir leur indépendance. En 1821, la Grèce entame une guerre de libération contre l'empire ottoman. Les romantiques s'enflamment en faveur de la Grèce occupée depuis 400 ans par les turcs. Des comités se constituent en France pour recueillir de l'argent destiné aux insurgés. En 1824, Eugène Delacroix présente au Salon à Paris une de ses plus grandes toiles intitulée « Scènes de massacre de Scio ; familles grecques attendant la mort ou l'esclavage ». Elle représente le massacre par les turcs en avril 1822 sur l'île de Chios d'environ 20 000 habitants et la déportation comme esclaves de près de 40 000 habitants. La ville de Missolonghi est prise en avril 1826. La même année, Eugène Delacroix peint « La Grèce sur les ruines de Missolonghi ». Missolonghi où décède en 1824 le poète lord Byron venu soutenir les révoltés. Son dernier poème contient ce vers : « La gloire et la Grèce m'entourent ». La Grèce acquiert son autonomie en 1829 puis son indépendance en 1832. À la même époque, la Serbie, la Moldavie et la Valachie conquièrent leur autonomie vis-à-vis de l'empire ottoman. Inspirée par la révolution survenue en France en juillet 1830, la population de Bruxelles s'insurge contre l'union de la Belgique aux Pays-Bas et forme un gouvernement provisoire qui proclame l'indépendance de la Belgique le 4 octobre 1830. Les principales puissances européennes n'accordent pas leur soutien au roi des Pays-Bas, Guillaume I[er]. L'indépendance de la Belgique peut donc être reconnue le 20 décembre 1830 sous la condition que ce nouvel état qui devient un royaume reste neutre. Le 22 novembre 1830, éclate l'insurrection de Varsovie contre l'occupation russe et la Pologne déclare son indépendance le 25 janvier 1831[2]. L'insurrection polonaise ne reçoit pas de soutien officiel comme celle des belges. La répression russe peut écraser le mouvement et Varsovie capitule le 7 septembre 1831. Dès décembre 1830, les français s'enthousiasment en faveur de la Pologne ce qui conduit La Fayette, parrain du Comité national polonais, à affirmer « Toute la France est polonaise ». Des manifestations violentes éclatent à Paris pour soutenir les polonais. L'Espagne et le Portugal ne sont pas épargnés avec une insurrection à Madrid en 1820 et une à Porto en 1834. L'Italie, dont l'unité n'est pas encore faite, est une mosaïque d'états et de royaumes dont certains sont placés sous la domination autrichienne. Cette domination est de plus en plus contestée. En 1821, une insurrection éclate à Turin. En 1831, les populations des duchés de Modène et de Parme chassent

leur souverain. Le mouvement insurrectionnel touche aussi des possessions du Pape. Les exilés italiens, nombreux en France, manifestent leur solidarité à leurs compatriotes en lutte en Italie. La Charbonnerie, société secrète révolutionnaire née en Italie dans les milieux activistes, prend pied en France en 1821 et met en place un maillage du territoire avec ses ventes comprenant chacune au maximum vingt affiliés.

De nombreuses autres sociétés secrètes fleurissent dont la Société des travailleurs égalitaires qui fera beaucoup parler d'elle. Les associations se multiplient. Une association bonapartiste se nomme l'Épingle noire tandis qu'une association ultraroyaliste prend le nom les Francs régénérés. La vogue du mouvement associatif est telle que deux associations se constituent afin de célébrer la venue au monde du fils du duc de Berry, la Société des amis du berceau à l'occasion de sa naissance le 29 septembre 1820 et la société des XXIX à l'occasion de son baptême le 29 mai 1821.

Même les événements tristes que sont les funérailles et dont on pourrait penser qu'ils inclinent à une certaine retenue fournissent prétexte à agitation. Sous la Restauration et la monarchie de Juillet, les enterrements de célébrités commencent par des cortèges funèbres et dégénèrent en manifestations de rues. À tel point que des ordonnances royales interdisent de porter les cercueils à bras. Fin 1825, l'enterrement du général Foy rassemble entre 60 000 et 100 000 personnes qui parcourent les rues de Paris et mélangent oraisons funèbres et discours politiques. Le 30 mars 1827 est enterré le duc de La Rochefoucauld-Liancourt, pair de France et philanthrope. Il a installé sur son domaine une École des arts et métiers. Les étudiants de cette école veulent porter le cercueil du duc. Les gendarmes s'y opposent. Il s'ensuit une bagarre au cours de laquelle le cercueil tombe au sol et se brise.

Même les divertissements que sont les pièces de théâtre donnent aux parisiens l'occasion de s'affronter bruyamment. La première représentation de la pièce de Arnault père, Germanicus, est donnée le 22 mars 1817, au Théâtre-Français. À la fin de la pièce, une bagarre générale éclate dans la salle. Elle oppose ceux qui hurlent « À bas la canaille ! À bas les bonapartistes ! À bas les jacobins ! » à ceux qui

s'époumonent « À bas la police ! À bas les mouchards ! À bas les assassins de Brune ! » [3] Suite à cet incident, les armes et les cannes sont interdites d'entrée dans les parterres des théâtres. Quelques années plus tard, le 25 février 1830, la première représentation à la comédie française d'une nouvelle pièce de Victor Hugo déclenche la fameuse bataille d'Hernani qui se solde par la victoire des romantiques sur les « vieilles perruques ». Au cours de la première moitié du XIX[e] siècle, le romantisme met en écriture et en peinture le mal du siècle.

Même les religieux ne sont pas en reste. En 1821, Paris est troublée par des rassemblements tumultueux. Des religieux catholiques prêchent et chantent des cantiques dans les rues, de jour comme de nuit. La gendarmerie royale, chargée de faire respecter l'ordre public spécialement la nuit, doit intervenir.

En 1820 et 1821, des incendies sans doute d'origine criminelle mais sans cause politique dévastent les provinces. Ils sont aussitôt instrumentalisés sur le plan politique.

Le nom de Restauration est donné à la période qui suit l'Empire car, en 1815, la dynastie des Bourbons remonte sur le trône de France. Mais c'est tout sauf la restauration de l'Ancien Régime. Le début du XIX[e] siècle connaît trop de mutations économiques, industrielles et sociales. Et la Charte consacre une mutation politique. Le préambule de la Charte de 1814 qui se veut explicatif et historique se termine ainsi : « Nous avons volontairement et par le libre exercice de notre autorité royale, accordé et accordons, fait concession et octroi à nos sujets, tant pour nous que pour nos successeurs, et à toujours, de la Charte constitutionnelle qui suit. » Comme le précise Beugnot, le ministre de l'intérieur du gouvernement provisoire de 1814, le choix du mot Charte se veut un renvoi aux chartes de franchises accordées par les seigneurs aux villes ou aux populations à l'époque féodale. Selon le ministre, il s'agit de mettre l'accent sur le fait que la Charte est librement concédée par le roi. Le 14 août 1830, le préambule disparaît et s'y substitue la phrase suivante : « Nous avons ordonné et ordonnons que la Charte constitutionnelle de 1814 telle qu'elle a été amendée par les deux chambres le 7 août et acceptée par nous le 9 août sera de

nouveau publiée dans les termes suivants. » Le juriste Georg Jellinek écrit : « Deux principes nouveaux, très importants, servent de base à la Charte constitutionnelle de Louis XVIII du 4 juin 1814. Tout d'abord, la Constitution se présente comme une garantie volontairement accordée par le roi puisqu'elle prend pour point de départ l'idée juridique que tout le pouvoir politique réside originairement dans la personne du roi, mais que le peuple peut être associé cependant dans une certaine mesure à l'exercice de ce pouvoir. C'est ainsi que, pour la première fois, au principe démocratique s'oppose le principe monarchique. C'est là une idée tout à fait neuve en ce qui concerne la possibilité pour le pouvoir royal d'être enfermé dans les limites de la Constitution. » [4] Le second point important est que la Charte trouve son modèle dans l'Angleterre monarchiste et non dans l'Amérique républicaine. Charles X paye par son abdication son incompréhension du changement politique induit par la Charte. Lorsqu'en juillet 1830 il légifère par ordonnance, il est convaincu que la Charte le lui permet.

La Restauration se finit par la révolution de juillet 1830 qui provoque l'abdication de Charles X et permet l'avènement de Louis-Philippe d'Orléans. La monarchie de Juillet s'achève par la révolution de 1848 qui contraint Louis-Philippe à abdiquer. La révolution de février 1848 en France est immédiatement suivie de la révolution de mars 1848 qui ébranle l'Empire des Habsbourg. En 1848, l'Europe s'éveille au souffle du « Printemps des peuples ».

La Restauration et la monarchie de Juillet sont non seulement des périodes de profondes mutations mais également des périodes turbulentes et passionnées. S'y ajoute, sur le plan sanitaire, le choléra qui sévit en France à partir de l'année 1832.

Un homme raisonnable va traverser cette période où tout est prétexte à déraison.

Un homme

Dominique François Marie de Bastard d'Estang naît à Nogaro dans le Gers le 31 octobre 1783. La noblesse de sa famille paternelle est très ancienne. « La maison de Bastard a produit vingt-six générations